

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier en Copropriété dénommé LE PROVENCE situé à TOULON 31 Avenue des Dardanelles cadastré Section CP N° 106 les lots :

N° 9 soit un **APPARTEMENT** de type T3 situé au 5^{ème} étage et d'une superficie de 66,06 m²

N° 10 soit une **CAVE** qui n'a pu être localisée

MISE A PRIX

TRENTE MILLE EUROS30 000,00 Euros

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Commissaires de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 2 NOVEMBRE 2026 de 11 H à 12 H

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI DOUZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

Le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence LE PROVENCE sis à TOULON, 31 Avenue des Dardanelles pris en la personne de son syndic en exercice la société IMMO DE FRANCE COTE D'AZUR, Société par Action Simplifiée immatriculée au RCS de Nice sous le N° 528.530.306, dont le siège social est sis, 1 rue Maréchal Joffre 06000 Nice prise en la personne de son représentant légal demeurant en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION

L'immeuble dispose de deux entrées.

Il est équipé d'un ascenseur

Le lot N° 9 consiste en un appartement de type T3 situé au 5^{ème} étage, porte palière de droite et comprenant : Une pièce principale intégrant un couloir de dégagement, deux chambres, un WC, une salle d'eau, une buanderie, un balcon et un séchoir.

Le lot N° 10 formant une cave, n'a pu être localisée par le Commissaire de Justice lors de l'Etablissement du Procès-Verbal Descriptif

MODE D'OCCUPATION

Le bien est occupé par la famille du Gérant de la SCI LES DEUX FRERES

CHARGES ET TAXES

Le montant de la taxe foncière n'a pas été communiqué.

Les provisions sur charges sont de 685,98 € + 26,57 € (fonds travaux alur) pour le 2^{ème} trimestre 2026

IMPORTANT CONDITIONS POUR ENCHERIR

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 € lorsque la mise à prix est inférieure à 30 000 €

SITE INTERNET

Il est précisé que le Cahier des Conditions de Vente et toutes les pièces afférentes à la présente procédure sont accessibles sur le site internet : www.kalliste-avocats.com à la rubrique vente aux enchères.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI DOUZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de TRENTE MILLE EUROS

Ci **30 000,00 €**

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON où il a été déposé le 24 Avril 2026 et a été enregistré sous le n° 26/00027

A TOULON, le 21 Septembre 2026

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.